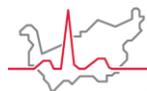
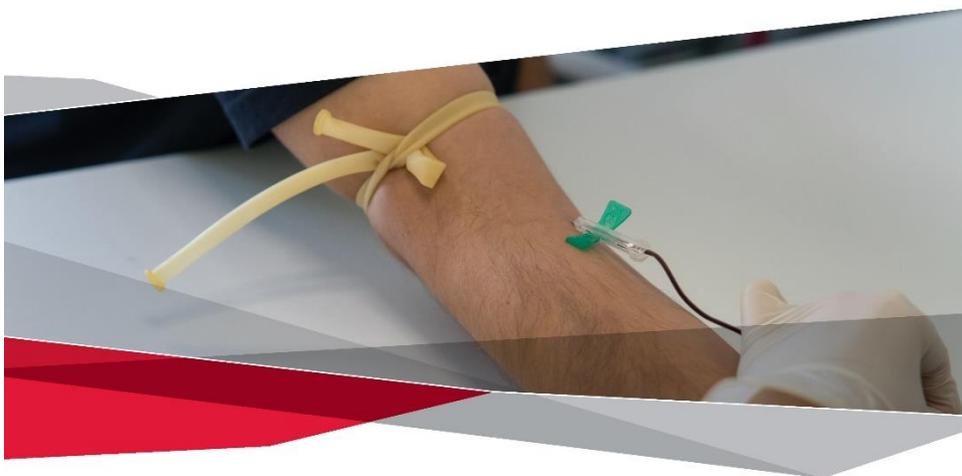


Institut Central des Hôpitaux
Service des maladies infectieuses

PROTECTION DU PERSONNEL



Hôpital du Valais
Spital Wallis



Institut Central des Hôpitaux
Zentralinstitut der Spitäler

LES PRECAUTIONS STANDARD

9. PROTECTION DU PERSONNEL



Couverture vaccinale conforme aux recommandations Nationales (OFSP)
Vaccination hépatite B

Procédure lors d'un accident avec exposition au sang (AES)



1. HYGIÈNE DES MAINS



2. GANTS



3. MASQUE ET LUNETTES
OU MASQUE À VISIÈRE



4. SURBLOUSE ET/OU
TABLIER



5. DISPOSITIFS MÉDICAUX
ET MATÉRIEL



6. LINGE



7. DÉCHETS



8. ENVIRONNEMENT



10. PROTECTION
DES PATIENTS

Points importants

- Utiliser des **dispositifs sécurisés**

- Porter les **équipements de protection individuelle (EPI) :**



- Les **gants** lors de tout contact potentiel avec des liquides biologiques, inclus les manipulations d'accès vasculaire, prises de sang capillaire, injections ou mises en place de cathéters veineux ou artériels...



- Le **masque** et des **lunettes de protection** lors de tout risque de projection de liquides biologiques

- Manipuler avec précaution les **objets piquants ou tranchants** :

- Les éliminer **immédiatement** après utilisation dans un collecteur homologué placé à portée de main, si besoin à l'aide d'une pince (remplissage max aux 2/3)
- Ne **JAMAIS** recapuchonner les aiguilles

Evacuer les collecteurs remplis maximum aux 2/3 et hermétiquement fermés

- **Être protégé contre l'hépatite B**

- Vaccination ≥ 3 doses et contrôle sérologique après la troisième dose

- **Suivre la procédure interne en cas d'accident avec exposition à des liquides biologiques (AES)**

En résumé

- **En cas d'accident** comportant un risque de contamination par des liquides biologiques (AES) :

ELIMINER

- Eliminer immédiatement l'objet piquant / tranchant.

RINCER/ DESINFECTER

- Laver immédiatement et abondamment à l'eau et savon l'endroit lésé, puis désinfecter.
- Ne pas faire saigner (favorise les microlésions).
- En cas de projection sur muqueuses : rincer abondamment à l'eau ou sérum physiologique.

ALERTER

- Alerter de suite (<60 minutes) selon la procédure institutionnelle de prise en charge des accidents avec exposition à des liquides biologiques (AES).

Extrait du guide romand des précautions standard. Avril 2017.